

**MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULE**

*Hors zone – Seconde résidence  
ou en cas d'impossibilité de lire la carte d'identité*

NOM : .....  
PRENOM : .....  
ADRESSE DOMICILE PRINCIPAL : .....  
.....N°.....Bte.....  
CODE POSTAL : .....LOCALITE : .....  
NUMERO DE PLAQUE\* (1<sup>er</sup> véhicule) : .....

0 Oui, je réside en Wallonie picarde/Sud-Hainaut.

0 Non, je ne réside pas en Wallonie picarde/Sud-Hainaut et je m'engage à payer la cotisation dans les 5 jours sans quoi ma carte sera désactivée.

ADRESSE RESIDENCE SECONDAIRE :

.....N°.....Bte.....  
CODE POSTAL : .....LOCALITE : .....

**CARTE SUPPLEMENTAIRE (moyennant 2 €) :**

0 Non 0 Oui (les quantités enregistrées seront automatiquement intégrées à celle du ménage).

NUMERO DE PLAQUE\* (2<sup>ème</sup> véhicule) : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement en vigueur sur l'utilisation des recyparcs.

DATE : SIGNATURE :

\* Pour les personnes ne possédant pas de véhicule, veuillez indiquer le numéro de plaque du véhicule de la personne qui viendra déposer vos déchets.

- Données vérifiées  
 Présence de cartes à cette adresse  Relier (vivant sous le même toit)  
 Supprimer (ancien propriétaire, locataire)

Code-barres

Déposé à la Protection des Données : dpo@ipalle.be

EXEMPLAIRE OFFICIEL

**IPALLE**

**RECYPARCS ET POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

**VOTRE NOUVELLE CARTE D'ACCES**



0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 1 1

**POURQUOI UNE NOUVELLE CARTE ?**

Dans une volonté de meilleur contrôle des flux et de modernisation, IPALLE a mis en place un dispositif informatique pour la gestion des accès aux recyparcs et aux points d'apport volontaire (PAV) ou conteneurs enterrés.

Dans cette optique, une nouvelle carte vous est fournie. Possédant un code-barres et une puce, celle-ci permet au personnel d'IPALLE de vous offrir un meilleur service, à savoir :

- ↳ améliorer la traçabilité des déchets collectés dans les recyparcs et les PAV ;
- ↳ nous assurer de l'autorisation d'accès des personnes fréquentant les recyparcs ou déposant dans les PAV et, par la même occasion, de la provenance des déchets ;
- ↳ offrir une meilleure gestion des enlèvements de conteneurs dans les délais ;
- ↳ fiabiliser les statistiques adressées à la Région wallonne.

## COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE ?

L'accès aux PAV se fait de 8 h à 20 h selon la règle suivante :

- ↳ pour le verre : libre et gratuit ;
- ↳ pour les matières organiques : via la carte d'accès et gratuit.

Vous avez toujours la possibilité de fréquenter le recyparc de votre choix et de déposer vos déchets de verre et matières organiques dans tout PAV installé sur la zone couverte par Ipalle.

Pour obtenir votre **carte d'accès**, votre lieu de résidence doit être vérifié.

Pour ce faire, présentez à l'agent du Recyparc soit votre **carte d'identité** pour lecture, soit tout autre document légal (attestation communale, facture d'imprimant ou vignette de mutuelle couplée à un document d'identité) accompagné du formulaire dûment complété. **Celui-ci vous remettra alors immédiatement votre nouvelle carte.**

Une seule carte gratuite sera délivrée par ménage. Vous pouvez en obtenir une seconde moyennant le paiement d'une redevance de 2 € auprès de l'agent du recyparc. Dans ce cas, il est bien entendu que les quantités enregistrées sur la seconde carte seront intégrées à celle du ménage.

L'agent du recyparc scannera votre carte IPALLE à chaque passage. Veuillez donc penser à vous munir de celle-ci lorsque vous vous rendez sur un recyparc.

*Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter IPALLE au  
069/84.59.88 pendant les heures de bureau.*

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES RECYPARCS

### Art. 12

#### Respect de la vie privée

- IPALLE s'engage à respecter la législation sur la vie privée en vigueur en Belgique : les traitements de données à caractère personnel ainsi qu'à toute autre réglementation européenne modificative (en ce compris le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE), et toute législation nationale additionnelle applicable. Les textes légaux peuvent être consultés sur le site de la Commission de la protection de la vie privée <http://www.privacycommission.be>
- Les utilisateurs sont informés par un pictogramme à l'entrée du recyparc de l'existence de caméras de surveillance.

#### Informations et données collectées

- Les informations collectées sont les suivantes : nom, prénom(s), adresse, paiement de cotisation ou non (pour les non-résidents), paiement de la taxe communale ou non, autorisation de dépôt (le cas échéant), existence d'un dépôt (le cas échéant), historique des dépôts, numéro et date de création de la carte d'accès IPALLE, refus d'accès, type d'abonné, numéro de plaque du véhicule conformément aux autorisations obtenues auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée et du Comité sectoriel du Registre national.
- Lors de votre visite sur le recyparc, des données personnelles vous concernant pourront être traitées par le biais de la carte d'identité, d'un formulaire et des images de vidéo surveillance.
- Une identification des déchets soumis à quota est opérée par ménage afin d'assurer la traçabilité des déchets.
- La quantité des déchets par ménage est enregistrée afin d'assurer le respect du présent règlement et notamment les articles 6 et 7.

#### Finalités du traitement des données et durée de conservation

- Ces différentes données sont collectées en vue de :
- gérer les accès aux PAC et PAV, vérifier le paiement éventuel du droit d'accès et la provenance des déchets ainsi que le paiement éventuel des dépôts,
- sécuriser et surveiller l'accès au PAC (images de vidéo surveillance),
- améliorer la traçabilité des déchets collectés,
- offrir une meilleure gestion des enlèvements des déchets dans des délais adéquats,
- faciliter les statistiques adressées à la Région wallonne.

Vos données à caractère personnel seront conservées aussi longtemps que vous disposez d'une carte d'accès aux PAC valide.

Les images de vidéo surveillance sont conservées pour une durée de 15 jours maximum, sauf en cas d'incident de sécurité, auquel cas les images pertinentes seront conservées pour la durée nécessaire à la gestion de l'incident et de ses éventuelles suites judiciaires.

#### Bases légales du traitement

Le traitement des données est réalisé conformément à la décision de la Commission de la Protection de la Vie privée réf. SA3/IP/08/1125/013/XB/EC du 20 février 2009 et conformément à la délibération RN n°21/2018 du 18 avril 2018 du Comité sectoriel du Registre national.

Les autres traitements de données sont nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public conformément à l'article 135 de la Nouvelle Loi Communale.

#### Droits d'accès et rectification

- Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est IPALLE (Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 Froyennes).
- Il est toujours possible de vérifier l'état des données vous concernant en faisant une demande écrite et signée à IPALLE à l'adresse ci-dessus. À ce titre, vous avez le droit de demander l'accès à vos données, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou, dans certains cas, une limitation du traitement et le droit de vous opposer au traitement.

IPALLE vous répondra dans un délai de maximum 30 jours, après avoir vérifié votre identité.

En cas de données erronées, inexactes ou incomplètes, vous pourrez évidemment demander de rectifier ces informations.

- De même, si vous estimez que la loi sur la protection de la vie privée n'est pas respectée, vous pouvez contacter le responsable du traitement IPALLE à l'adresse reprise ci-dessus. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la Commission de la protection de la vie privée (<http://www.privacycommission.be>)
- Par la présentation de la carte d'identité ou en remplissant le formulaire, vous reconnaissez avoir pris connaissance de la politique de respect de la vie privée d'IPALLE contenue dans cet article 12 et notez qu'IPALLE recueille et traite les données vous concernant selon les modalités et principes décrits dans la présente.

- Si vous souhaitez que vos données soient supprimées de notre base de données, il vous suffit de contacter IPALLE par une demande écrite et signée. Ipalle s'engage à le faire dans les meilleurs délais et désactivera votre carte.

#### Sécurité et transfert

- Les données collectées ne sont accessibles qu'à IPALLE et à ses préposés.
  - IPALLE s'engage à tout mettre en œuvre pour que les mesures de sécurité appropriées soient prises pour vous protéger notamment de la perte, de l'usage abusif, de la communication à tout tiers non autorisé ou de l'altération des informations et données à caractère personnel collectées.
- Les données ne seront transmises à aucun tiers sans consentement préalable de la personne concernée.